PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 20h30, en mairie, le conseil municipal de la commune d'Alos-Sibas-Abense, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre IRIART, Maire.

Date de la convocation: 12 avril 2024

Etaient présents: IRIART Jean-Pierre, UTHURRY Dominique, ELIÇABE Yves, SALLABERRY

Alexis, UTHURRY Jean, ELIÇABE Nicolas ELISSONDO Annie, IRIART

Hélène,

<u>Procurations:</u>
SALLABERRY Alexis à Jean UTHURRY, Dubois Béatrix à Annie Elissondo

Absents excusés:
CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa, DUBOIS Béatrix, PARADIS Sébastien,

SALLABERRY Alexis

Secrétaire de séance : ELIÇABE Yves

Délibérations à l'ordre du jour

- 1 DCM 2024_04_1: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
- 2 <u>DCM 2024_04_2</u>: VOTE DES IMPOTS LOCAUX 2024
- 3 **DCM 2024 04 3**: REGULARISATION VOIRIE COMMUNALE N°12
- 4 **DCM 2024_04_4**: BILTZAR DES COMMUNES DU PAYS BASQUE
- 5 <u>DCM 2024_04_5</u>: PROGRAMME FONDS VERT 1 TRAMES SOMBRES 2023 APPROBATION PROJET ET FINANCEMENT PART COMMUNALE – AFFAIRE N°23RP122
- 6 <u>DCM 2024_04_6</u>: PROGRAMME FONDS VERT 2 2023 APPROBATION PROJET ET FINANCEMENT PART COMMUNALE AFFAIRE N°22REP17
- 7 <u>DCM 2024_04_7</u>: PROGRAMME FACE PLAN DE RELANCE EP -HORLOGES ASTRONOMIQUES 2022 APPROBATION PROJET ET FINANCEMENT PART COMMUNALE AFFAIRE N°23REP121

DCM 2024 04 1: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2024

<u>Investissement</u>

Dépenses : 468 366,05 Recettes : 468 366,05

Fonctionnement

Dépenses : 466 997,68 Recettes : 466 997,68

Détail des investissements prévus :

	DEPENSES		à
OPERATIONS	TTC	RECETTES	financer
Opérations financières	50 013	32 828	-17 185
Portage EPFL terrain bâche incendie	2 434	0	-2 434
Total Opérations Financières	52 447	32 828	-19 619
EGLISE ALOS	174 000	112 140	-61 860
PLAN VELO (études)	22 470	17 230	-5 240
REGULARISATIONS CADASTRALES	8 000		-8 000
AROTZIA (EYHERABIDE - Etudes)	5 496	3 664	-1 832
ECHANGE TERRAIN VENTOSA (sentier)	2 000		-2 000
MUR SALABERRIA ABENSE	18 000		-18 000
TEPA : chgt ampoules éclairage public	15 000		-15 000
VOIRIE	39 000	21 500	-17 500
TOTAL Opérations	283 966	154 534	-129 432
TOTAL GENERAL	336 413	187 362	-149 051

DCM 04 2: FIXATION IMPOTS LOCAUX 2024

Contexte

- Stabilités des dotations de l'Etat, malgré une dotation globale de fonctionnement moins importante, due à la baisse de population constatée après le dernier recensement.
- Baisse conséquente attendue de la part de la taxe additionnelle sur les droits de mutations, versée par le Conseil Départemental (de l'ordre de -23%).
- Inflation des prix persistante, malgré un léger tassement constaté en ce début d'année.
- Valeurs locatives en hausse de 4%

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe habitation sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : **fixe** les taux d'imposition **pour l'année 2024** comme suit :

	Pr mém.	Taux	Bases	Produits
	Taux Année 2023	votés 2024	2024	2024
F. N. B:	34,87 %	35,92 %	16.100	5.783
F. B:	26 %	26,78 %	363.600	97.372
T.H	9,11%-	10,22%	190.600	19.479

TOTAL **122.634€**

DCM 04 3 REGULARISATION VOIE COMMUNALE N°12

Monsieur le Maire rappelle les discussions de la séance du 31 mars 2023 pour la régularisation de la voirie communale au niveau de chez Larrondo.

Suite au souhait des consorts Larrondo, un document d'arpentage avait été réalisé pour la régularisation de l'assiette de la voirie au niveau du portail de leur propriété et le conseil municipal avait donné son accord pour la vente de 52m² nécessaire à la régularisation au prix de 15€/le m².

Monsieur le Maire s'étant rapproché de la famille cette proposition a été acceptée par les deux parties. Il convient donc maintenant d'entériner cet accord.

Le conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUV**E le document d'arpentage exposé en séance et la vente des 52m² nécessaire à la régularisation de l'assiette de la voirie communale n°12
- VALIDE le montant fixé pour la transaction à savoir 15€ le mètre carré
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités et signatures nécessaires à la présente régularisation.

DCM_04_4 BILTZAR DES COMMUNES DU PAYS BASQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Biltzar des Communes du Pays basque a renouvelé son bureau pour assurer la continuité de l'association.

Aussi, il est demandé à chaque commune de désigner un titulaire et un suppléant parmi le conseil municipal et régler la cotisation d'adhésion annuelle qui s'élève à 0.05€/habitant.

Le conseil municipal

- **DESIGNE** Jean-Pierre IRIART comme Membre titulaire, et Dominique UTHURRY comme Membre suppléant
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler la cotisation annuelle qui s'élève à 0.05€/ habitant

<u>DCM_04_5</u> <u>Programme Fonds Vert 1 Trames sombres 2023APPROBATION du projet</u> et du financement de la part communale - Affaire n° 23REP122

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation éclairage public lanternes styles obsolètes et précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Fonds Vert 1 Trames sombres 2023 ".

Le Conseil Municipal approuve le montant de la dépense et vote le financement de ces travaux ainsi décomposé :

-	montant des travaux T.T.C	7 057,16 €
-	assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	705,72 €
-	frais de gestion du TE64	294,05 €
-	TOTAL	8 056,93 €

Plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-	participation TE 64 - FV	4 528,35 €
-	F.C.T.V.A.	1 273,42 €
-	participation de la commune aux travaux FONDS LIBRES	1 961,11 €
-	participation de la commune aux frais de gestion fonds libres	294,05€
-	TOTAL	8 056,93€

<u>DCM_04_6</u> Programme Fonds Vert 2 2023 -APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 22REP175

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation éclairage public fonctionnel vétuste lanternes routières et précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Fonds Vert 2 2023.

Le Conseil Municipal approuve le montant de la dépense et vote le financement de ces travaux ainsi décomposé

- montant des travaux I.I.C	14 827,87 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et impr	évus 1 482,79 €
- frais de gestion du TE64	617,83 €
- TOTAL	16 928,49

Plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-	participation TE 64 - FV	9 514,55 €
-	F.C.T.V.A.	2 675,60 €
-	participation de la commune aux travaux FONDS LIBRES	4 120,51 €
-	participation de la commune aux frais de gestion (fonds libres)	617,83 €
-	TOTAL	16 928,49 €

DCM_04_7 Programme FACE plan de relance EP - Horloges astronomiques 2022 APPROBATION du projet et du financement de la part communale Affaire n° 23REP121

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation éclairage public des armoires et mise en place d'horloges astronomique et précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"FACE plan de relance EP - Horloges astronomiques 2022 ",

Le Conseil Municipal approuve le montant de la dépense et vote le financement de ces travaux ainsi décomposé :

- montant des travaux T.T.C	23 658,12 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 365,81 €
- frais de gestion du TE64	985,76€
- TOTAL	27 009,69 €
Plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :	
- participation FACE	15 180,63 €
- F.C.T.V.A.	4 268,97 €
- participation de la commune aux travaux FONDS LIBRES	6 574,33 €
 participation de la commune aux frais de gestion (fonds libres) 	985,76€
- TOTAL	27 009,69 €

DIVERS

MOTION proposée par l'Association Des Maires des Pyrénées Atlantiques (ADM64)

Les menaces et les violences envers les élus locaux sont, ces dernières années et en particulier ces derniers mois, en constante augmentation. Les faits de violence sur les élus signalés ont augmenté de 32% entre 2021 et 2022. Cette tendance est particulièrement soulignée au niveau national depuis 2022 avec 2265 faits en 2022, 2387 faits en novembre 2023, soit +15% entre 2022 et 2023. 6 élus victimes sur 10 sont des maires et 7 atteintes sur 10 concernent des outrages et menaces. Ces données ne sauraient être exhaustives étant donné le nombre d'élus qui ne signalent pas les agressions qu'ils auraient à subir.

Cette violence à l'égard des maires et des élus locaux révèle une crise civique sans précédent et qui malheureusement concerne tous les dépositaires de l'autorité publique ainsi que les agents publics.

Ces faits de violence physique, verbale sont inadmissibles et intolérables. Les élus locaux doivent pouvoir exercer leur mandat dans le respect des valeurs de la République.

Face à ce constat, les Membres du Conseil d'Administration de l'ADM64 réunis ce vendredi 29 mars 2024 à Biarritz déclarent unanimement leur soutien aux maires et élus locaux des Pyrénées-Atlantiques qui se sont fait agressés physiquement, verbalement ou qui subissent des faits de harcèlement même non caractérisés mais qui les impactent dans le bon exercice de leur mandat. La gestion quotidienne d'une collectivité ne devrait se faire dans un environnement délétère.

L'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM64) :

- > Condamne avec fermeté les violences inacceptables exercées sur les élus et les agents publics,
- ➤ Rappelle son soutien aux actions engagées par l'Association des Maires de France ainsi que les partenariats récemment engagés avec France Victime ou renforcés avec le Ministère de l'Intérieur la Police Nationale et la Gendarmerie.
- > Se félicite de l'adoption définitive ce jeudi 14 mars 2024 de la proposition de loi renforçant la sécurité des élus locaux et la protection des maires et en particulier la répression pénale de l'atteinte à la vie privée des candidats à un mandat électif public et l'octroi automatique de la protection fonctionnelle aux maires et adjoints victimes de violences, de menaces ou d'outrages qui en font la demande.

Invite à poursuivre l'exercice de ce mandat de manière paisible et partagée où l'action publique locale se fait en faveur des services de proximité et au profit de la cohésion et du bien vivre ensemble

RENOUVELLEMENT MARCHE ENERGIE

Monsieur le Maire fait savoir que le marché à groupement de commande « électricité » du Territoire d'énergie avec lequel la commune est engagée jusqu'au 31 décembre 2025 est en phase de renouvellement. Il fait savoir aussi que la CAPB propose une prestation similaire avec en plus un accompagnement individuel sur les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le marché avec le territoire d'énergie pour la période 2026-2028 pour tout ce qui concerne l'éclairage public et de se grouper avec la Communauté Agglomération Pays Basque pour tout ce qui concerne les bâtiments.

Accord du conseil à l'unanimité

<u>APPROBATION DEVIS MUR SOUTENEMENT SALABERRIA</u>

Devis de Cédric Lopez pour 5 592€ TTC approuvé par le conseil municipal pour les travaux de réparation du mur de soutènement de la voie communale dite « Artzamendiko bidea » surplombant la cour de la maison Salaberria à Abense.

APPROBATION PROGRAMME VOIRIE 2024

Le conseil municipal valide les propositions faites pour le programme voirie 2024 et l'autofinancement à prévoir sur le BP 2024.

Route de Sibas (enrobés suite travaux enfouissements), chemin Hirichubu (curage fossé), chemin vers anciennes poubelles, Pont Abense (reprofilage accès au gave), chemin Uhaitza à Abense (tricouche sur 30m), chemin Zezentze (emplois), chemin Sargilla (reprofilage), curage fossés.

Montant approximatif des travaux : 39 000€ TTC.

Reste à charge de la commune 17.550€, déduction faite de la subvention du conseil départemental et d'un avoir sur voirie 2023.